



FORMULES

125 Cm3 ou Equivalence A

FORMATION DE 7 HEURES

350,00 €uros TTC valable jusqu'au 31/12/2025

125 Cm3 : Dès 2 ans de permis B, pour la conduite d'un cyclomoteur de 125 Cm3 ou d'une motocyclette n'excédant pas 125 Cm3

Équivalence A : Après deux ans de permis A2, pour le changement de catégorie A2 => A.

Les formations : 125 Cm3 ou Equivalence A, peuvent se faire sur deux ou plusieurs journées.

La formation est décomposée de la façon suivante : 1 heure dédiée à la partie théorique + 5 heures dédiées à la partie pratique hors et en circulation + 1 heure dédiée à la partie Sécurité Routière.

- Documents à fournir pour la création du dossier équivalent 125 Cm3 :
 - Photocopie recto verso du permis de conduire valide + pièce d'identité Union Européenne valide + 1 Photo.
- Documents à fournir pour la création du dossier équivalent A :
 - Photocopie recto verso du permis de conduire valide + pièce identité Union Européenne valide.
 - Justificatif de domicile (cf page suivante selon votre cas).
 - Journée d'appel (jusqu'à 26ans).
 - E Photos d'identité (photos agréés ANTS permis de conduire, avec signature).

Formalités d'inscription et de demande de permis effectuées par nos soins.

Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance est considérée comme due.

Justificatif de domicile selon votre cas :

1. Vous disposez d'une adresse personnelle :

- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- une quittance de loyer non-manuscrite ;
- une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

2. Vous êtes hébergé :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1).
- la copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur

3. Vous êtes mineur :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1) ;
- la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur

E PHOTO

